



Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

Rouen, le 1er février 2019

## **Sécurité publique**

### **Prise d'arrêtés préfectoraux**

#### **Interdiction de manifestation pour la nuit de samedi à dimanche**

Les rassemblements des derniers samedis, rattachés au mouvement dit « des gilets jaunes », ont porté gravement atteinte à la sécurité des personnes et des biens dans le centre-ville de Rouen.

En raison des appels à manifestation lancés sur les réseaux sociaux pour une "nuit jaune", de samedi à dimanche prochain, **la préfète de la Seine-Maritime, a pris un arrêté interdisant toutes manifestations et rassemblements en centre-ville de Rouen du samedi 2 février à partir de 19h00 jusqu'au dimanche 3 février à 4h00. Cet arrêté vise à éviter le renouvellement des exactions commises à Rouen, la nuit du samedi 26 au dimanche 27 janvier dernier.**

Par ailleurs, au regard des épisodes de violence envers les forces de l'ordre et des multiples exactions commises lors des rassemblements à Rouen et au Havre, **deux arrêtés ont été également reconduits :**

- La vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices dits de divertissement, sont interdites sur l'ensemble du département du vendredi 1er février 2019 (18h00) jusqu'au dimanche 02 février 2019 (soir).
- La vente et l'utilisation de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) sont interdites sur tout le département, du vendredi 1er février 2019 (18h00) jusqu'au dimanche 02 février 2019 (soir).

**Les riverains et commerçants des centres-villes et aux abords des axes de manifestations, en particulier à Rouen et au Havre, sont invités à observer des consignes de précaution** pour la journée de samedi prochain.

Il est à nouveau expressément conseillé **de ne laisser sur la voie publique aucun objet ou matériaux** qui pourraient être utilisés comme projectiles, incendiaires ou armes durant le temps des manifestations.

**Poubelles, pancartes, encombrants, vélos et autres mobiliers extérieurs devront être impérativement remisés** afin d'éviter qu'ils ne soient endommagés ou utilisés à des fins d'agression ou de destruction.

Il est particulièrement demandé aux habitants du centre-ville de Rouen où d'importants dommages ont eu lieu lors des derniers rassemblements, de ne **laisser aucune poubelle, même vide, accessible**, après la dernière tournée de ramassage des ordures de samedi matin.

**SRDCI**

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)